

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L. 712-2
- Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne
- Vu la nomination de Monsieur Gracian DIDIER en qualité de responsable administratif de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) à compter du 1^{er} septembre 2016
- Vu la nomination de Madame Elsa LANG-RIPERT, en qualité de Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Dijon à compter du 1^{er} septembre 2017 par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2020 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne

–ARRETE–

Article 1

Délégation de signature est accordée à Madame Elsa LANG-RIPERT, Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), pour la gestion administrative de l'INSPÉ, à l'exception des contrats et conventions.

Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 30 000 € HT par ensemble homogène ainsi que pour les conventions de stage des étudiants et les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux et onéreux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées à l'article 1, à Monsieur Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPÉ.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées à l'article 1 à :

- Madame Lucie CORBIN, Directrice du département MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) de l'ESPE pour la gestion de ce département ;
- Madame Véronique PARISOT, Directrice du département Denis Diderot de l'INSPÉ pour la gestion de ce département ;
- Madame Claire CACHIA, Directrice du département CIPE (Centre d'innovation Pédagogique et d'Évaluation) de l'INSPÉ pour la gestion de ce département ;
- Monsieur Jake MURDOCH, Directeur du département Sciences de l'Éducation de l'INSPÉ pour la gestion de ce département ;
- Monsieur Jean-François GIRET, Directeur du laboratoire de recherche IREDU de l'INSPÉ pour la gestion de ce laboratoire.

Article 4

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-François GIRET, Directeur du laboratoire de recherche IREDU de l'INSPÉ pour l'exercice du budget propre de ce laboratoire.

Article 5

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 6

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 7

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et le responsable administratif de l'INSPÉ sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur de région académique, Chancelier de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 9 mars 2020

**Le Président de l'Université de
Bourgogne**



Vincent THOMAS

Copies :

Mme Elsa LANG-RIPERT, Directrice l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)

M. Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPÉ

Mme Lucie CORBIN, Directrice du département MEEF de l'INSPÉ

Mme Véronique PARISOT, Directrice du département Denis Diderot de l'INSPÉ

Mme Claire CACHIA, Directrice du département CIPE de l'INSPÉ

M. Jake MURDOCH, Directeur du département Sciences de l'Éducation de l'INSPÉ

M. Jean-François GIRET, Directeur du laboratoire de recherche IREDU de l'INSPÉ

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle RH (BIATSS / SPE)

Agence comptable

Pôle Finances

Rectorat

Publication sur le site internet de l'Université de Bourgogne